

REGLEMENT
BOURSE PETITE ENFANCE du 20/03/2022

Organisée par l'Amicale des Sapeurs Pompiers d'Epfig

- 1 – **Toute inscription est définitive dès réception du paiement, elle est définitive et non remboursable.**
- 2 – Mise en place des stands : dimanche 20/03/2022, à partir de 7 h 30
- 3 – L'exposant s'engage à rester présent durant les horaires d'ouverture au public de : 8 h 30 à 13 h 00 (par respect de la clientèle)
- 4 – Les articles en vente devront être propres et en bon état, les jeux seront complets, le matériel de puériculture en état de marche
- 5 – L'emplacement devra être libéré pour 13 h30, **et restitué propre**
- 6 – L'exposant s'engage à reprendre tous ses invendus, **ainsi que ses boîtes en carton vide**
- 7 – En cas de non respect du règlement, l'Amicale sera seule juge et pourra prendre toutes les dispositions nécessaires
- 8 – Ce règlement est déposé à la Mairie d'Epfig

(Les enfants des exposants sont sous la responsabilité de leurs parents)

Nom :
Date :
Signature :

A joindre à votre bulletin d'inscription, daté et signé